



Annexe 2 : PROCÉDURE ET CALENDRIER DE RECRUTEMENT

1. Dispositions :

Les fonctions de conseiller en formation professionnelle (CFP) peuvent être exercées :

- Soit par des **fonctionnaires de l'Éducation Nationale** appartenant aux corps des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, d'inspection ou de direction ou aux autres corps relevant du Ministère chargé de l'Education et classés dans la catégorie A ;
- Soit par des **fonctionnaires d'autres administrations** appartenant à un cadre d'emploi de catégorie A ;
- Soit par **tout autre candidat, titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau BAC+3 minimum (niveau 6)**.

Pour tous les fonctionnaires et contractuels de la fonction publique, la demande de mobilité doit obligatoirement passer par la voie hiérarchique.

2. Les modalités de recrutement de la région académique Île-de-France :

Les candidats souhaitant postuler dans plusieurs académies de la région académique Île-de-France doivent le mentionner expressément dans leur dossier à la rubrique prévue à cet effet, par ordre de préférence.

Les opérations de recrutement se déroulent en trois phases.

Phase 1 : pré-sélection sur dossier (date limite d'envoi des dossiers le 17/3/2024).

Phase 2 : convocation des candidats retenus sur dossier pour un entretien de recrutement devant une commission régionale. Ces entretiens se dérouleront à Paris entre le 13 et le 24 mai 2024.

Phase 3 : la commission délibère à l'issue des entretiens et propose une liste de candidats en vue de leur inscription sur la liste d'aptitude, soumise pour avis à la commission académique consultative compétente à l'égard des CFP.

La liste d'aptitude annuelle ne donne lieu à aucun classement ; elle est établie par le recteur de région académique.

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être délégués dans les fonctions de CFP par le recteur de région académique au fur et à mesure des vacances de postes, soit dès la rentrée de septembre 2024, soit au cours des mois suivants. La liste d'aptitude demeure valide jusqu'à la tenue d'une prochaine session de recrutement.

Cas particulier :

Les conseillers en formation professionnelle actuellement en fonction dans une autre région académique qui souhaitent candidater sont inscrits de droit sur la liste d'aptitude. Mais il est rappelé que l'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nécessairement recrutement.

Ils doivent envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

recrutement-cfp@region-academique-idf.fr

3. Le calendrier prévisionnel des opérations de recrutement :

Réunion d'information collective régionale en visioconférence	Mercredi 7 février 2024 de 10h à 12h
Réunion d'information par académie (Créteil, Paris ou Versailles)	Entre le 8 février et le 8 mars 2024
Date limite de dépôt des dossiers de candidatures	Le 17 mars 2024
Entretiens des candidats sélectionnés sur dossier	Entre le 13 et le 24 mai 2024
Publication de la liste d'aptitude	A compter du 17 juin 2024
Prise de contact avec les candidats retenus *	A compter du 18 juin 2024
Prise de fonction	A compter du 1 ^{er} septembre 2024

*Les candidats sont appelés en fonction des besoins de la région académique. Certains postes se libèrent en cours d'année scolaire. Il n'est donc pas possible de prévoir le nombre exact de candidats qui seront appelés, ni de donner une date limite d'appel.